

14 — de considérer que l'importance du nombre de permanents rédactionnels pour la presse révolutionnaire est une constante de l'histoire des organisations ouvrières, et qu'un minimum de 4 permanents est nécessaire pour Rouge.

15 — de préciser clairement que ne pas comprendre cela, c'est ne pas comprendre le rôle décisif de la presse, ou refuser de se donner les moyens de le faire jouer.

16 — d'affirmer que le choix draconien qui risque d'être posé « permanents rouges ou permanents ouvriers » n'est draconien qu'en apparence, et qu'une politique d'implantation ouvrière qui ne se donne pas les moyens d'un journal ouvrier n'est qu'une sinistre plaisanterie.

17 — d'être intransigeant sur le fait que le nouveau Secrétariat de Rédaction devra être une instance politique unie sur une ligne déterminée, élue sur les critères propres au rôle de cette instance : ni copains, ni camarades que l'on ne sait pas où placer, ni « plumes lestes en mal de sinécure », ni camarades qui ont seulement fait de beaux voyages au pays des grèves.

18 — de comprendre qu'intégrer dans un SR politique 1, 2 ou 3 membres de la Commission Ouvrière chargés de la rubrique ouvrière est absolument contradictoire avec la nécessité de faire un journal ouvrier. Que le processus doit être inversé et que 1, 2 ou 3 membres du SR ayant à travailler prioritairement avec la Commission Ouvrière, représente la seule solution progressiste.

19 — d'accepter que la désignation d'un Secrétariat de Rédaction ne se fera pas de l'extérieur, mais, après l'élection du S.R., au sein de celui-ci, en tant que répartition normale des tâches.

20 — d'admettre que, dans ce contexte, le rôle du camarade du BP investi au journal est déterminant pour l'animation politique de celui-ci ; que ce camarade, en conséquence, ne peut être désigné que s'il est en accord avec le S.R. mis en place, c'est-à-dire avec le mandat précis de faire tel type de journal.

21 — de ne pas oublier qu'un remaniement de Rouge implique des remaniements de l'appareil technique (en plus d'un certain nombre de déplacement de postes, au moins une dactylo et un maquettiste en plus pour le 20 pages) et que mandat doit être donné par le CC au BP pour en prendre la décision dès que nécessaire.

22 — de comprendre que, bien que n'étant pas neutres en la question, nous n'avancions ni ne récusons aucune proposition nominale en soi ; aucune recherche sérieuse n'ayant été faite dans l'organisation, des propositions immédiates de noms ne seraient que l'entérinement d'une politique de facilité qui doit cesser.

23 — Enfin, très important : de tenir comme possible qu'un sursis à toute décision (jusqu'au congrès par exemple, s'il a lieu en novembre) vaudrait cent fois mieux qu'une élection bâclée d'un S.R. bidon reportant, institutionnalisant, sanctionnant pour une année supplémentaire les vices et les erreurs des années écoulées.

24 — Pour terminer, de décider d'une campagne promotionnelle des ventes, par exemple sur la lancée des législatives mais qui ne devra être réalisée qu'après un changement de problématique et un renversement du mode de fonctionnement actuel.